

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

TECHNIQUES DE CAPTATION ET DE MONTAGE SONORES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 64 21 13 U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 09 juillet 2014,
sur avis conforme du Conseil général**

TECHNIQUES DE CAPTATION ET DE MONTAGE SONORES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de se familiariser avec les techniques et l'utilisation des équipements de prises de sons et de montage.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Parmi une liste de sujets proposés en relation avec la vidéographie,

- ◆ produire un court exposé argumenté;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu et son argumentation, en utilisant un niveau de langue approprié à la situation de communication.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C2D ou CESI.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie du son	CT	B	20
Laboratoire de prises et de traitements de sons	CT	S	28
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en technologie du son,

- ◆ de définir et d'expliquer les principes élémentaires des sons, physiologiques et psycho-acoustiques ;
- ◆ de définir les termes spécifiques à la technologie du son ;

- ◆ d'expliquer les principes d'utilisation du matériel de prises de sons professionnel (micro, enregistreur, perche,...) ;
- ◆ de déterminer les paramètres à prendre en compte pour choisir adéquatement les formats de fichiers son en fonction de l'utilisation finale et de les justifier ;
- ◆ d'identifier les principaux paramètres de réglage du matériel de prises de sons pour acquérir un son de qualité professionnelle ;
- ◆ d'expliquer les principes et le fonctionnement de base d'une station de montage son.

en laboratoire de prises et de traitements de sons,

à partir de thèmes imposés par le chargé de cours, en respectant les règles d'éthique,

- ◆ de mettre en pratique les principes d'utilisation du matériel de prises de sons professionnel (micro, enregistreur, perche,...) ;
- ◆ de s'exercer à l'utilisation du matériel de prises en situation de captation d'image ;
- ◆ d'effectuer des captations sonores respectant les critères de qualités professionnelles et des montages sonores en fonction d'une intention personnelle.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'un thème imposé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles et les règles d'éthique, en tenant compte des caractéristiques du matériel mis à sa disposition,

- ◆ d'effectuer une captation sonore et d'en réaliser le montage ;
- ◆ de justifier le mode opératoire mis en œuvre en tenant compte des contraintes propres à l'équipement technique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ les qualités techniques de la captation et du montage sonores,
- ◆ l'originalité du montage réalisé,
- ◆ le degré de pertinence de ses justifications.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail pour le cours de « Laboratoire de prises et de traitement de son ».